



Dépôt de dossier **COMPLET\*** : uniquement **SUR RDV**  
**!/ le demandeur est OBLIGATOIREMENT présent !/**

**\* !/ Lors du rendez-vous de dépôt de dossier, il est OBLIGATOIRE de présenter un dossier COMPLET avec l'ensemble des pièces justificatives CONFORMES. Face à une augmentation des incivilités, tout dossier INCOMPLET sera REFUSÉ et le rendez-vous sera ANNULÉ**

Retrait des titres : uniquement **SUR RDV**

<https://rendezvousonline.fr>  
ou <http://mairie.vouille86.fr>

	CNI	PASSEPORT
<b>PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER</b>		
<b>1ère demande ou renouvellement</b>	<p>- Formulaire de demande CERFA <b>1ère page entièrement complétée (à retirer en Mairie)</b>  <b>OU</b> pré-demande en ligne <b>imprimée</b> <a href="https://passeport.ants.gouv.fr">https://passeport.ants.gouv.fr</a></p> <p>- Passeport ou CNI en cours de validité  ou Copie intégrale d'acte de naissance<b>(1)</b></p> <p>- <b>1</b> photo identité récente et conforme de - 6 mois, non découpée!  <i>(la tête dégagée et droite, le regard droit devant et sans lunettes, la bouche fermée et sans sourire)</i></p> <p>- <b>1</b> Justificatif de domicile<b>(2)</b> <u>au nom du demandeur pour les majeurs</u> (- 6 mois)</p>	
		<p>- Timbre fiscal : (Achat : tabac presse ou <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a>)</p> <p>86 € =&gt; adulte  42 € =&gt; mineur =+ 15 ans  17 € =&gt; mineur - 15 ans</p>
<b>CAS PARTICULIER - PIECES A AJOUTER AU DOSSIER</b>		
<b>Renouvellement</b>	<p><b>!/ VERIFIER la date de validité :</b> si la CNI est délivrée à partir du 2 janvier 2004 pour <b>une personne majeure</b>, elle est prolongée <u>de 5 ans</u>. Il est donc inutile de la renouveler sauf en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o <u>déménagement</u>,</li> <li>o <u>changement d'état civil</u> ou</li> <li>o <u>voyage dans l'un des pays européens n'ayant pas signé la prolongation de la durée de validité. Il faut donc justifier la demande</u> avec :</li> </ul> <p>- 1 justificatif de voyage (<i>réserveation ou attestation sur l'honneur précisant les dates et le lieu</i>)</p> <p>- Ancienne CNI plastifiée  - Copie intégrale d'acte de naissance<b>(1)</b> <b>si CNI trop ancienne</b> (échéance dépassée de 2 ans)</p>	
		<p>- Ancien passeport</p>
<p><b>(1)</b> vérifier si la Mairie de naissance est concernée par COMEDec <a href="https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDec/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a> si c'est le cas, il n'y a pas besoin de la copie mais <b>apporter le livret de famille</b></p> <p><b>(2)</b> Exemple : Facture d'eau, d'électricité, de téléphone, la taxe d'habitation ou l'avis d'imposition</p>		

	CNI	PASSEPORT
Perte / Vol	- Déclaration de perte complétée <b>Cerfa 14011*02</b> - Déclaration de vol <b>par la gendarmerie</b>  - Timbre fiscal 25 € : (Achat : tabac presse ou <a href="https://timbres.impots.gouv.fr">https://timbres.impots.gouv.fr</a> )	
Mineurs	- CNI de l'autorité parentale (personne accompagnante) - <b>1</b> Justificatif de domicile <b>(2)</b> au nom de la personne accompagnante	
Garde partagée - pour faire apparaître 2 adresses	- Attestation des parents mentionnant à l'amiable sans jugement la garde qui résulte d'un commun accord <b>OU</b> Jugement de divorce mentionnant le rythme de la garde  - <b>1</b> Justificatif de domicile des 2 parents <b>(2)</b> - <b>1</b> Photocopie CNI R/V en cours de validité des 2 parents	
Majeur hébergé	- <b>1</b> Justificatif de domicile <b>(2)</b> au nom de l'hébergeur - <b>1</b> Photocopie CNI R/V en cours de validité de l'hébergeur - attestation sur l'honneur rédigée par l'hébergeur précisant l'hébergement depuis plus de 6 mois	
Mariage	- Copie de l'acte de mariage de -3 mois	
Divorce	- Jugement de divorce	
Etranger	- Copie de l'acte de naissance en provenance de Nantes <b>(1)</b> - Certificat de naturalisation en provenance de Nantes <b>(1)</b>	
<p><b>(1) SEULEMENT</b> pour une 1ère demande, le service central d'état civil (SCEC) de Nantes est concernée par COMEDEC <a href="https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation">https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation</a> mais <b>apporter le livret de famille</b></p> <p><b>(2)</b> Exemple : Facture d'eau, d'électricité, de téléphone, la taxe d'habitation ou l'avis d'imposition</p>		
<b>INFORMATIONS A SAVOIR</b>		
RETRAIT	<b>Délai : 3 mois</b> suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le <u>titre est détruit</u>	
<b>!/ SUR RDV !/</b>	-Majeur : <b>OBLIGATOIREMENT</b> par le demandeur - Mineur : par l'autorité parentale <b>présence du mineur obligatoire à partir de 12 ans</b>	-Majeur : <b>OBLIGATOIREMENT</b> par le demandeur - Mineur : par l'autorité parentale (présence du mineur <b>OBLIGATOIRE à partir de 12 ans</b> )
Durée validité	- Majeur : 10 ans - Mineur : 10 ans	- Majeur : 10 ans - Mineur : 5 ans
Empreinte	- Prise d'empreinte au dépôt du dossier à partir de 12 ans - <b>Prise d'empreinte au retrait à partir de 12 ans.</b>	- Prise d'empreinte au dépôt du dossier à partir de 12 ans - Prise d'empreinte au retrait à partir de 12 ans